

# COP CHEZ NOUS 2021

« ROUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
VERS LA COP 15 (BIODIVERSITÉ) ET COP 26 (CLIMAT) »  
Mardi à Jeudi : 02 au 04 février 2021

**CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ POUR L'APRÈS-2020  
(POST 2020 BIODIVERSITÉ - COP 15) :**

**CONTRIBUTION DU RÉSEAU DES JEUNES LEADERS POUR LA GESTION DURABLE  
DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE (REJEFAC)**

**Déclaration de la Société Civile sur le climat en prélude à la COP 26**



5<sup>ème</sup> Edition

ROUTE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
VERS LA COP 15 (BIODIVERSITÉ) ET COP 26 (CLIMAT)  
Yaoundé-Cameroun Du 02 au 04 Février 2021 à l'IFC

**#COPCHEZNOUS**

www.ajvc.org  
info@ajvc.org  
BP 17683 Yaoundé-Cameroun  
Tél.: +237 675 38 43 35/ 699 84 61 13  
Marché Oyom-Abang face Immeuble Anta Pressing

## PREAMBULE

Nous, représentants de plusieurs organisations de la société civile, membres du REJEFAC, rassemblés en présentiel et par vidéo conférence en date du 02 au 04 Février 2021 à l'Institut Français Camerounais, dans le but d'adopter la position de la Société Civile, réaffirmons de commun accord avec les partenaires techniques et financiers présents, notre entière disponibilité ainsi que notre parfait engagement à contribuer à la protection de l'environnement, à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre les changements climatiques en adoptant une Déclaration commune sur la lutte contre les changements climatique. Au moment où la dynamique mondiale sur les négociations internationales en lien avec le climat sont en cours, en termes de préparation de l'organisation de la COP 26, qui devait se tenir en 2020, et qui à cause de la Pandémie de la COVID-19, a été reportée pour cette année 2021, renouvelons notre engagement à accompagner le processus national, régional et international en cours.

**Notant** que cette rencontre du 02 au 04 Février 2021 a vu la participation à plusieurs catégories d'acteurs, membres des organisations et plateforme de jeunes, de femmes, de peuples autochtones et populations locales, de communicateurs environnementaux, de parlementaires et d'experts en évaluation environnementale œuvrant dans la protection de l'environnement, avec l'accompagnement institutionnel, technique et financier des départements ministériels camerounais en charge de la protection de l'environnement et en charge des forêts, de l'Ambassade de France et de plusieurs institutions nationales et sous régionales, des ONG et OSC, et des partenaires de terrain et Agences travaillant dans la lutte contre les changements climatiques notamment.

**Considérant** la Déclaration de Rio de 1992 qui affirmait dans son principe 10 que, « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement était d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient » ;

**Notant** que l'Accord de Paris dans son préambule reconnaît : « l'importance de la participation des pouvoirs publics à tous les niveaux et des divers acteurs, conformément aux législations nationales respectives des Parties, dans la lutte contre les changements climatiques » et « que les Parties peuvent être impactées non seulement par les changements climatiques, mais aussi par les effets des mesures de riposte à ces changements » ;

**Considérant** les avancées significatives réalisées par les Etats du Bassin du Congo dans la lutte contre le Changement climatique ;

**Considérant** la loi N° 96/12 du 5 aout 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application ;

**Considérant** le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC)

**Considérant** la Stratégie Nationale de lutte contre les changements climatiques ;

**Soutenant** les recommandations formulées par la Société Civile du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo à l'occasion de la deuxième édition de la journée à elle consacrée, et relatif entre autres à l'appui et la capitalisation des initiatives portées par les OSC, à la considération des conditions de vie des femmes et hommes œuvrant dans la protection de l'environnement et au développement des synergies multi acteurs ;

**Relevant que l'accord de Paris ne met pas l'accent sur la place et le rôle de la jeunesse dans le processus de lutte contre les Changements climatiques, si oui pas de manière explicite.**

**Sommes convenus de ce qui suit :**

**Réaffirmons** notre engagement à œuvrer pour l'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques, à réduire la vulnérabilité à ces changements et pour l'atténuation en vue de contribuer au développement durable ;

**Réaffirmons** notre engagement à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat ;

**Soutenons** la dynamique mondiale sur la biodiversité sachant que les changements climatiques peuvent causer sa disparition de même que sa disparition ou dégradation peut contribuer aux changements climatiques ;

**Soutenons** que l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et autochtones, des jeunes, des femmes riveraines, des acteurs de la société civile impliqués dans la protection de l'environnement est indispensable pour l'atteinte des objectifs de mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau Nationale (CDN)

**Reconnaissons** la nécessité de renforcer la synergie entre les organisations de la société civile d'une part, entre ces organisations et les Etats, le secteur privé, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les élus et tous les autres acteurs d'autre part ;

**Affirmons** notre volonté de contribuer la limitation voire la disparition de la propagation de la pandémie de la COVID-19 qui, est un frein à la mobilisation pour la lutte contre les changements climatiques à travers le programme ONE HEALTH ;

**Reconnaissons** le rôle capital de l'écosystème forestier particulier comme les forêts sacrés et les forêts des particuliers dans la séquestration du carbone ;

**Affirmons** le rôle clé des écosystèmes marins et zones humides dans la régulation du climat notamment par la séquestration du carbone ;

**Soutenons** fortement et avec engagement :

- Une meilleure participation des organisations de la société civile dont les jeunes, les femmes, les populations autochtones et locales, les personnes handicapés et vulnérables à la prise de décision pour le changement climatique si bien au niveau local, national qu'international ;
- Une formation des jeunes et femmes négociateurs sur les questions de changements climatiques pour accroître leur participation à tous les niveaux de négociation ;
- Un accompagnement structurel et organisationnel de la société civile et le renforcement de ses capacités sur les risques des catastrophes et la résilience ;
- Une facilitation, la mobilité des acteurs de la société civile en échange d'expérience ;
- Une capitalisation et accompagnement des initiatives et bonnes pratiques de la société civile en matière d'adaptation et d'atténuation dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat et de la révision et mise en œuvre participatives et inclusive des CDN ;
- Une facilitation de l'accès des OSC aux financements des projets de développement et la mise en œuvre effective de l'accord de Paris à échéance prévue ;
- Une réitération dans la lutte contre la pauvreté telle que stipulée dans les ODD ;
- Un accompagnement des populations autochtones et communautés vulnérables locales dans la sensibilisation, la formation sur la gestion durable des ressources naturelles à travers le système APA ;
- Un accompagnement des écoles de formation locale, des OSC et les chercheurs dans l'acquisition des équipements et matériels de pointe de dernière génération pour le suivi et évaluation des changements climatiques ;
- Une facilitation de l'accès de toutes les couches sociales à la santé et à l'éducation,
- Une contribution effective des personnes à la lutte contre la pandémie du COVID-19.

**Fait à Yaoundé le 04 Février 2021**  
**Les organisations de la société civile du Cameroun**